

AUTORISATION PARENTALE

(Valable 1 an)

Le Petit Bus n'est pas destiné au transport pendant le temps scolaire pour lequel le transport scolaire est prévu.

Il peut être utilisé le mercredi après-midi, le samedi matin et pendant les vacances scolaires.

La Communauté de communes du Pays de Nay, dans le cadre de l'utilisation du transport à la demande *le petit bus*, se décharge de toute responsabilité, des enfants âgés de 11 à 17 ans non accompagnés par un des parents.

Les enfants, durant le transport, sont sous la responsabilité civile des parents. Autorise mon enfant à utiliser le service de transport à la demande le petit bus :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Date de naissance :

Téléphone :

Le :
Signature du parent
Signature de l'enfant

Exemplaire à retourner à la
Communauté de communes du Pays de Nay

Communauté de communes du Pays de Nay
250 Monplaisir – 64800 BENEJACQ
Tél. : 05.59.61.11.82 (choix 1) – socialjeunesse@paysdenay.fr

AUTORISATION PARENTALE

(Valable 1 an)

Le Petit Bus n'est pas destiné au transport pendant le temps scolaire pour lequel le transport scolaire est prévu.

Il peut être utilisé le mercredi après-midi, le samedi matin et pendant les vacances scolaires.

La Communauté de communes du Pays de Nay, dans le cadre de l'utilisation du transport à la demande *le petit bus*, se décharge de toute responsabilité, des enfants âgés de 11 à 17 ans non accompagnés par un des parents.

Les enfants, durant le transport, sont sous la responsabilité civile des parents. Autorise mon enfant à utiliser le service de transport à la demande le petit bus :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Date de naissance :

Téléphone :

Le :
Signature du parent
Signature de l'enfant

Exemplaire à remettre au chauffeur